

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Au titre, supprimer le mot :

« excessive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition manque d'ambition. Alors que notre assemblée vient de débattre de trois textes sur le sujet du rapport à la jeunesse aux écrans, il est plus que temps d'agir en mettant en place une prévention la plus large possible.

L'ARCOM, le ministère de la Santé et le Haut conseil de la santé publique estiment tous que les écrans ne sont pas adaptés aux enfants de moins de 3 ans et qu'ils peuvent créer des troubles chez les enfants dont le développement n'est pas achevé.

Il ne s'agit donc pas seulement d'une consommation "excessive" des écrans mais de manière plus générale des risques encourus par les enfants lorsqu'ils y sont exposés. Par ailleurs, le terme "excessif" est vague et l'excès difficile à mesurer.